

Réserver une salle municipale

Salle Lucien Gréverand (salle du Mougnan)

Préparer ma démarche

Quand effectuer la démarche

Merci de venir en mairie pour réaliser votre démarche

La réservation doit être demandée au minimum 2 semaines avant la date de l'événement.

Tarifs et paiement

Le paiement est à faire à la réservation, afin de valider définitivement celle-ci.

Pièces justificatives à fournir

les particuliers :

- pièce d'identité avec photo
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité,

gaz, téléphone, eau etc.)

les associations :

- copie des statuts
- récépissé de dépôt de l'association
- liste des membres du bureau

Annulation

L'annulation doit être demandée au plus tard 15 jours avant le jour de l'événement, par le demandeur :

- en se présentant à la mairie de la commune muni d'une pièce d'identité
- par courrier avec copie d'une pièce d'identité